

Permanence du Maire 25 mai

Joseph THEBAULT, Maire, assurera une permanence sur rendez-vous, en mairie, le samedi 25 mai de 9h30 à 12h.

Transport scolaire – Zac du Pont-aux-Chèvres

Afin d'assurer la création d'un arrêt de car - transport(s) scolaire(s), rue de Rennes (ZAC du Pont-aux-Chèvres) pour la rentrée 2019, nous vous invitons à déposer votre demande en mairie jusqu'au 3 mai.

Pont de l'Ascension

Dans toutes les écoles, collèges et lycées, les élèves seront en congés le mercredi 29 mai à la fin des cours. Les cours reprennent le lundi 3 juin 2019.

Dispositif Argent de poche du 13 mai au 15 juin

Ce dispositif permet à des jeunes Bédéens de travailler durant une semaine, 3 h par jour et d'avoir de l'argent de poche à l'issue de cette période. La Municipalité va le reconduire pour l'été prochain. Pour pouvoir y participer, il faut avoir 16 ans révolus et moins de 18 ans. A compter du 13 mai, vous pourrez venir retirer un dossier d'inscription en Mairie. Celui-ci est à déposer avant le 15 juin à 12h. Le dépôt de dossier n'implique pas obligatoirement une mission.

Formations BAFA

Dans le cadre du soutien matériel et financier qu'elle apporte au Centre de Loisirs (ALSH La Fourmilière), la commune souhaite financer la formation BAFA de 2 jeunes qui s'engageront à être animateurs à la Fourmilière pendant 2 ans. Les personnes intéressées sont invitées à contacter la mairie.

La Fourmilière recherche des animateurs

L'accueil de loisirs La Fourmilière recherche des animateurs BAFA, stagiaires BAFA ou possédant le CAP petite enfance, pour les mercredis et/ou les petites vacances scolaires de l'année 2019/2020.

Contact : 02 99 07 15 91 ou lafourmiliere.bd@wanadoo.fr



Mercredi 8 Mai

- 11h00 - Rassemblement des drapeaux à la Mairie pour dépôt de gerbes au Monument aux Morts
- Vin d'honneur servi à la salle des Mariages, à l'issue de la cérémonie.

LaBulle

Les rendez-vous de la médiathèque

- **Samedi 4 mai à 11h** : Blablabook, le club de lecture itinérant des 13-16 ans vient poser ses livres à la médiathèque LaBulle. Venez partager vos dernières lectures et découvrir les prochaines.
- **Mercredi 15 mai 16h** : ciné-goûter à partir de 5 ans (projection de courts-métrages suivie d'un goûter)
- **Mercredi 22 mai 11h** : « dans ma bulle », lecture de contes à partir de 3 ans

Elections européennes 26 mai

Ouverture des 4 bureaux de vote de 8h à 18h au centre social « Rue Joseph Filaux ». Chaque électeur doit être muni d'une pièce d'identité (obligatoire).

L'ADMR recrute des saisonniers

L'ADMR recrute des saisonniers d'aide à domicile (entretien du logement, aide à la personne...) Permis B obligatoire. Contact au 02.99.09.39.60 ou tiphaine.rouault@admr35.org

Le Déclaration des revenus 2018

Cette année, la déclaration en ligne sur impots.gouv.fr devient obligatoire pour tous, avant le 28 mai (minuit).

Si vous souhaitez être accompagné dans cette démarche, vous pouvez vous rendre dans les centres des Finances publiques du département qui sont équipés d'ordinateurs en libre-service. Toutefois, si vous ne disposez pas d'internet ou estimez ne pas être en mesure de déclarer en ligne, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

Le Centre de Montfort vous accueille le lundi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15, les mardi et jeudi de 8h45 à 12h, le vendredi de 8h45 à 12h15 (Fermé le mercredi).

Une permanence, réservée aux résidents, se tiendra au Foyer Résidence Des Personnes Agées de Montfort, le 13 mai (après-midi).

Porte ouverte lycée Saint Nicolas la Providence

Le Lycée Saint-Nicolas la Providence, 28 rue de Rennes à Montauban de Bretagne, ouvre à nouveau ses Portes le samedi 18 mai 2019 de 9 h à 12 h.

Les animations du CCAS

Sortie cinéma séniors 27 mai

Montfort Communauté propose aux séniors (70 ans et plus) une séance de cinéma à un tarif réduit de 3 € - Film: Tanguy 2, le Retour, le 27 mai à 14H30 au cinéma la Cane à Montfort/Meu. Des flyers sont à disposition à la Mairie. Pour l'organisation du transport, un covoiturage est prévu. RDV à 14H au centre social.

Les personnes intéressées sont invitées à compléter le coupon-réponse et à le déposer au CCAS de la Mairie avant le 17 mai 2019

Après-midi au Château de la Chasse 4 juin

Les CCAS des 8 communes et Montfort Communauté organisent un après-midi visite-goûter au Château de la Chasse à Iffendic, le mardi 4 juin à 14h00. 5€/personne. Réservé au plus de 70 ans. **Inscription, avant le 25 mai**, auprès du CCAS de la Mairie. Départ à 13h45 au centre social pour le covoiturage.

Sport Santé

Le CCAS avec Montfort Communauté propose un 2ème cours sport santé destiné aux personnes de +70 ans, le vendredi matin au centre social. Inscription en mairie.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019 - SEANCE D'URGENCE

Présidé par Joseph THEBAULT, Maire.

PRESENTS : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints.** Jean-Paul RONSIN, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Sébastien GOUDARD, **Conseillers Municipaux délégués.** Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET à 19h35, Ingrid CHRISTOPHE, Sophie RABORY, David PIPLIN, Philippe BOUCHET, Frédéric BOUÉ, Fabienne KERZERHO.

EXCUSÉES : Isabelle ROULLÉ, Christelle TESSIER, Christelle CALLAREC. **ABSENTE** : Chrystel BROUCHON

PROCURATIONS données par : Isabelle ROULLÉ à Joseph THÉBAULT, Nicolas DURET à Béatrice GAYVRAMA jusqu'à 19h35, Christelle TESSIER à Francine RABINIAUX, Christelle CALLAREC à Fabienne KERZERHO.

SECRETAIRE de SEANCE : Elisabeth ABADIE.

BIEN-FONDÉ de l'URGENCE DE LA SEANCE

Monsieur Le Maire rapporte que par courrier recommandé, Madame La Préfète d'Ille-et-Vilaine lui a demandé de convoquer le conseil municipal en urgence à propos de la procédure de changement de limites territoriales avec Montfort sur Meu, et elle motive l'urgence. Cette possibilité est prévue par l'article L2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'article L2121-12 impose alors au maire de rendre compte de l'urgence en début de séance, sur laquelle le conseil municipal se prononce. Le courrier préfectoral du 15 février, dont il a été pris connaissance le 18 février, fixait la date limite de la réunion au plus tard le samedi 23 février. La réunion fixée ce jour a tenu compte d'autres réunions déjà programmées, du week-end et des vacances scolaires. La date a reçu l'aval des services de la préfecture.

Monsieur Le Maire fait état :

- de la procédure et des délais réglementaires de convocation dans les communes de +de 3500 habitants,
- de la motivation de Madame La Préfète qui veut pouvoir se prononcer et prendre une décision relative au changement de limites territoriales avant le 1er mars dans la mesure où « *il ne peut être procédé à aucun redécoupage des circonscriptions électorales dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des assemblées concernées* »

Au cours des derniers échanges avec les services de la Préfecture, Monsieur Le Maire a indiqué qu'il ne voyait pas en quoi ce dossier de changement de limites territoriales était urgent. La date d'effet du changement de limites était initialement annoncée au 1^{er} janvier 2019, du fait des élections municipales de mars 2020. Subissant cette procédure initiée par Montfort, il souhaitait maîtriser le calendrier afin que la décision ne prenne pas effet avant cette échéance. Or, en début d'année, la date butoir a été annoncée à 12 mois avant les élections de mars 2020. Il n'a donc pas inscrit ce point à l'ordre du jour des dernières séances du conseil municipal.

En juin 2018, le conseil municipal avait émis une opposition de principe. L'avis demandé maintenant par la Préfète intervient dans le cadre de la procédure ; chaque commune devant se prononcer après l'enquête publique. Le conseil municipal de Montfort a délibéré favorablement le 5 novembre. La commission permanente du Département a émis un avis unanimement défavorable ce jour.

Bernard BROUAZIN demande quel est le fondement de cette date imposée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- considère que l'urgence de la convocation, motivée par le seul calendrier électoral alors que cette décision peut intervenir au printemps pour prendre effet après le prochain renouvellement des assemblées municipales, n'est pas fondée,
- va émettre un avis sur le dossier pour répondre à la demande de Mme La Préfète.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL REPRESENTANT LA COMMUNE DE BEDEE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES COMMUNES DE MONTFORT-SUR-MEU ET BEDEE SUITE A LA PROCEDURE

ENGAGEE A LA SEULE INITIATIVE DE LA VILLE DE MONTFORT

Monsieur le Maire rappelle que le dossier porte sur la demande de transfert de 44 Ha en Montfort. Il rappelle la procédure et les différentes décisions intervenues (enquête publique du 7 au 29 septembre 2018, réunion publique le 26 septembre 2018, avis défavorable au projet de la commission syndicale composée des habitants et propriétaires de la zone concernée par la modification, avis défavorable du département, avis favorable du conseil municipal de Montfort-sur-Meu sur une surface minimale de 20 Ha par 23 voix pour, 1 voix contre – 1 élue n'a pas pris part au vote).

Cette procédure permet à une seule commune d'engager le changement de limites territoriales sans l'accord de l'autre ; ce qui est le cas dans ce dossier. Le conseil municipal de Montfort motivait sa demande en exposant :

- qu'il existe dans le secteur concerné un fort sentiment d'appartenance à la ville de Montfort ;
- que la ville aspire depuis quelques années à restructurer la gare dans un projet de quartier global ;
- qu'il souhaite faire de ce nouveau quartier une vitrine emblématique de la ville,
- qu'avec la commune nouvelle « Bédée-Pleumeleuc », l'urbanisation au sud du territoire ne sera pas une priorité pour Bédée. Elle n'a pas été créée au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Le Maire expose les conclusions du commissaire-enquêteur sachant que chaque membre du conseil municipal a reçu ce document et le rapport rendu le 25 octobre. Au cours de l'enquête plusieurs observations ont concerné les stationnements autour de la gare et le développement du quartier. Ce sujet est partagé par les élus de Bédée : raison pour laquelle le conseil municipal de Bédée a demandé à Montfort Communauté de réaliser une étude portant sur l'aménagement de la gare et ses abords par délibération du 15 octobre. Cette étude est engagée.

En application de l'article L 2112-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de Bédée de donner son avis sur cette modification.

Monsieur Le Maire propose de développer des arguments :

► Sur l'utilisation économe de l'espace et la surface

Le code de l'urbanisme impose aux collectivités publiques de conduire en matière d'urbanisme une politique de « *renouvellement urbain, ... et une utilisation économe des espaces naturels* ». Le plan local d'urbanisme de Montfort n'identifie pas de secteurs à densifier alors qu'il existe, notamment près de la gare un centre commercial désaffecté et un ancien garage, pour lesquels aucune réflexion de renouvellement urbain n'a été réalisée par la ville de Montfort ; ce qui explique les superficies inconsidérées et disproportionnées de la demande de modification.

L'incohérence des superficies est relevée par la différence existant entre le besoin pressant en stationnements (*sans doute 1ha environ, pouvant être trouvé sur Montfort*), un projet d'aménagement esquissé par la ville de Montfort qui porte sur 12 Ha présenté à la réunion publique, la délibération

du conseil municipal de Montfort qui demande un transfert de 20 Ha, pour un dossier soumis à enquête publique sur 44 Ha.

► **Sur l'ouverture à l'urbanisation par Bédée et la possibilité d'aménager**

Les nouveaux zonages du PLU de Bédée permettent une urbanisation sur 7,7 Ha. Cette surface a été acceptée par les Personnes Publiques Associées à la révision du PLU approuvée en 2017. La commune de Bédée peut parfaitement faire réaliser les aménagements nécessaires au développement de la gare sans qu'aucune modification des limites communales n'intervienne. Cependant, un aménagement urbain sans maîtrise foncière ne peut pas être réalisé dans un délai bref, et les procédures d'aménagement et la nécessaire concertation publique s'imposent aux collectivités, quelles qu'elles soient,

► **Sur la compétence de Montfort Communauté et les aménagements réalisés**

La compétence « planification urbaine » relève à présent de Montfort Communauté, qui a déjà réalisé le parking nord de la gare. Son évolution revêt donc un caractère communautaire. Il peut parfaitement être prolongé sur la commune de Montfort ou être réalisé sur le territoire de Bédée sans qu'aucune modification des limites communales n'intervienne. Le Président de Montfort Communauté a confirmé ce point.

► **Sur les impacts financiers pour Bédée**

Le dossier d'enquête publique ne mentionne à aucun moment une compensation, financière ou en nature, à verser à la commune de BEDEE et la ville de Montfort n'a ni chiffré, ni même appréhendé, l'impact pour la commune de BEDEE. Rien ne justifie la récupération par la commune de zones déjà bâties, telles que la zone d'activités du Gouzet, sinon que de récupérer une part des ressources fiscales revenant à Bédée. Le transfert entraînerait une perte de recettes fiscales très importante pour la commune de Bédée, à savoir une perte immédiate et pérenne de 32 000 € par an, et aussi les ressources fiscales à percevoir sur les parcelles à urbaniser.

► **Sur l'avis réservé de la commissaire-enquêteur**

Les conclusions de Madame le Commissaire-enquêteur sont pour le moins incohérentes.

Après avoir relevé que la modification des limites communales n'aurait aucune incidence sur la réalisation d'un aménagement de la gare et que le temps de réalisation serait « *sensiblement le même* » dans les deux hypothèses, elle imagine l'opinion de « *futurs habitants* » alors que la commission syndicale est défavorable au projet.

Le Commissaire enquêteur a assorti son avis d'une réserve relative à la réduction du territoire à annexer sans en préciser

ni la surface, ni la localisation ; ce qui ne permet pas au conseil municipal d'émettre un avis.

Les débats ont porté sur :

- le risque de crispation entre les communes (Sébastien GOUDARD). Joseph THEBAULT fait état de relations courtoises mais néanmoins tendues.

- l'absence de concertation qui conduit à être mis devant le fait accompli (Bernard BROUAZIN) et l'absence de contrepartie qui ne peut qu'étonner (Sophie RABORY). Nicolas DURET demande s'il existe un précédent de dossier analogue sans compensation financière. Joseph THEBAULT rappelle qu'habituellement les communes sont d'accord au départ.

- du légitime besoin de faire évoluer le quartier de la gare (Fabienne KERZERHO) A sa demande de calendrier indicatif, Joseph THEBAULT précise que les aménagements périphériques de la gare sont réalisables à court terme.

- le PLUi en cours d'élaboration. Ses orientations vont définir des prévisions d'aménagements (Jean-Paul RONSIN).

- les surfaces demandées qui sont très variables (Philippe BOUCHET), sachant qu'un périmètre d'intérêt communautaire va être défini avec le coût des aménagements (Joseph THEBAULT).

- l'intérêt de conserver la zone du Gouzet en Bédée mais le sentiment d'appartenance à Montfort existe pour les habitants du sud du territoire (Frédéric BOUE). Joseph THEBAULT précise que les habitants ont des habitudes de vie mais ils ne connaissent pas les limites territoriales, ni la, ni ailleurs Sophie RABORY rappelle que Breteil touche tout autant Montfort (quartier de Super U).

- le manque de solidarité de Montfort à l'échelle intercommunale avec l'exemple du dossier de l'eau potable (Jean RONSIN).

Monsieur le Maire propose de s'opposer au changement de limites territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- est opposé au changement de limites territoriales avec Montfort et au transfert de 448 863 m² demandé par la seule Ville de Montfort sur Meu, et à tout transfert de son territoire,

- émet un avis DEFAVORABLE au changement de limites territoriales avec Montfort/ Meu et au transfert de 448 863 m², ou à toute autre surface, en Montfort sur Meu pour les raisons développées ci-dessus,

- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre cet avis DEFAVORABLE à Madame la Préfète d'Ille et Vilaine.

COMpte Rendu du Conseil Municipal du 11 Mars 2019

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Lionel FAUCHEUX, **Adjoint.** Jean-Paul RONSIN, Nicolas AUBIN (jusqu'à 20h), Betty GAYVRAMA (jusqu'à 20h), Sébastien GOUDARD, **Conseillers Municipaux délégués.** Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Nicolas DURET (à 19H35), Ingrid CHRISTOPHE, Frédéric BOUÉ, Fabienne KERZERHO.

EXCUSÉS ET PROCURATIONS : Isabelle ROULLÉ à Michel HALOUX, Nicolas AUBIN à Lionel FAUCHEUX (à partir de 20h), Betty GAYVRAMA à Elisabeth ABADIE (à partir de 20h), Agnès GODREUIL à Joseph THEBAULT), Francine RABINIAUX à Régine LEFEUVRE, Christèle GENAITAY à Jean RONSIN, Sophie RABORY à Jean-Paul OLLIVIER, David PIPLIN à Jean-Paul RONSIN, Christelle TESSIER, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC à Fabienne KERZERHO. **ABSENTE** : Christelle BROUCHON

SECRETAIRE de SEANCE : Lionel FAUCHEUX.

PADD du PLUi DE MONTFORT COMMUNAUTÉ

Par délibération du 18 mai 2017, complétée le 19 avril 2018, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du premier PLUi ; document d'urbanisme applicable sur le territoire des 8 communes membres de l'EPCI. Le PLUi comprend un volet PLH (programme local de l'habitat). Il a aussi prescrit un règlement local de publicité intercommunal. Les bureaux

d'études ARCHITOUR et GAMA Environnement ont été missionnés pour élaborer les documents réfléchis en comité technique, comité de pilotage, bureau communautaire, conférence des Maires, conseil communautaire, séminaire (les 8 conseils municipaux). Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est l'un des documents du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il définit les

orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état écologique. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble des communes. En application de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, il doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal et du conseil communautaire.

Les bureaux d'études en ont fait une présentation aux conseils municipaux réunis en séminaire le 27 février. Le Responsable du service ADS de Montfort Communauté indique que les orientations du PADD sont issues d'un travail concerté mené lors d'ateliers notamment. Il présente un document de synthèse :

- en rappelant la démarche d'élaboration et le calendrier,
- en présentant les orientations du PADD avec :

* Les 3 axes du projet : 1/consolider l'attractivité du bassin de vie, 2/poursuivre des dynamiques de développement maîtrisées durables et solidaires, 3/préserver et mettre en valeur les ressources du territoire.

* les dynamiques de développement avec les éléments-clés concernant l'urbanisation (un taux de croissance de 1,2 % jusqu'en 2020, la production de 250 nouveaux logements /an en priorité dans le renouvellement urbain et en limitant la consommation foncière), concernant le développement du bassin de vie, et concernant les paysages, l'espace naturel et l'espace rural.

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à débattre des orientations du PADD. Les interventions ont porté sur :

- L'importance de conserver un périmètre de droit de préemption commercial. Il est précisé que celui-ci est indépendant du document d'urbanisme mais qu'il faudra néanmoins localiser les centralités des bourgs prochainement.

- Le suivi des logements vacants qui représentent un potentiel d'habitat. Sur la commune, ils ont pu être recensés grâce à l'instauration de la taxe foncière dès lors qu'ils sont vacants depuis plus de 5 ans. Dans certains secteurs, il y aura aussi à gérer des zones de friches commerciales.

- La quote-part des logements sociaux au sein des logements nouveaux à créer et leur répartition sur le territoire. Il est rappelé que le ratio de logements abordables est imposé par opération. Cependant, les bailleurs sociaux réalisent des programmes d'immeubles collectifs regroupant exclusivement des logements abordables.

- La façon dont sera construit le PLUi pour ce qui concerne les zones d'activités, en tenant compte des territoires bordants car les grandes zones commerciales impactent le développement de nos communes. Pour ce qui concerne l'alimentaire, Joseph THEBAULT précise que la tendance est dorénavant de créer des surfaces plus petites. Il précise que la logique de développement du centre bourg se situe dans cette approche. Montfort Communauté a mené une étude sur le commerce, qui alimente les réflexions du PLUi. Elle relève bien le phénomène d'évasion commerciale mais pas pour les produits de consommation du quotidien. Le document d'urbanisme peut prévoir de ne pas mettre de nouvelles zones commerciales en périphérie.

- La nécessité de pouvoir remplacer des commerces vacants en centre bourg par du tertiaire ; ce qui est déjà possible,

- La nécessité de contenir la pression foncière pour ne pas impacter le maintien des commerces en centre-bourg en se dotant de nouveaux réglementaires à cette fin,

- La densité imposée par le SCoT qui devra être respecté. Dans le secteur de la gare de Montfort, il faudra une densité supérieure au quartier environnant,

- L'évolution de l'habitat en campagne et le devenir des bâtiments agricoles inutilisés. Pour ces derniers, le coût de leur démolition sera un frein et amènera sans doute les collectivités à devoir envisager un soutien.

- Concernant le volet architectural et les règles de construction : l'intérêt d'avoir un règlement souple qui autorise des coloris pour éviter une uniformisation du bâti dans les bourgs (facteur d'attractivité touristique aussi).

- Le règlement ne devra pas générer trop de contraintes pour les constructeurs.

- Quelle a été la base de calcul pour fixer l'augmentation démographique fixée à un 1,2 % ? Ce chiffre reprend l'évolution démographique constatée sur le territoire et s'appuie aussi sur les orientations démographiques du SCoT.

- Comment va-t-on gérer la répartition de l'habitat ?

- Il faut que les petites communes développent aussi de l'habitat par solidarité territoriale. Il y aura aussi l'obligation pour elles deux créer des logements abordables sur chaque opération. Le PLH est élaboré pour une période de 6 ans et sera revu après.

COMPTE-RENDU de la SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal l'approuve.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget. Le rapport d'orientations budgétaires 2019, transmis au Conseil Municipal, a été présenté en commission le 25 février. Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux « Finances » le présente :

- recettes et dépenses de fonctionnement prévisionnelles et leur évolution,

- recettes d'investissement prévisionnelles,

- dépenses d'investissement et état de la dette.

Les bases fiscales 2019 n'ont pas encore été notifiées aux communes. L'évaluation a été réalisée en majorant de 1,8%, les bases 2018, correspondant à l'inflation de n-1. La fiscalité est comparée à celle des autres communes environnantes.

Le rapport comporte un chapitre sur l'équilibre budgétaire avec l'épargne et l'épargne nette, stable en 2018 par rapport à 2017. Les indicateurs financiers sont les suivants :

- capital restant dû au 31/12/2018 : 655,60 € /habitant (*moyenne de la strate démographique de 833 €/habitant*)

- annuités d'emprunts 2019 : 83,78 €/habitant

- encours de la dette/CAF : 4 ans et 3 mois pour rembourser toute la dette. Les ratios financiers sont bons avec l'encours de l'endettement en baisse.

Les investissements à inscrire au budget 2019 sont :

- le solde des travaux de la médiathèque,

- le programme voirie 2019,

- le solde des travaux de la rue de Rennes,

- la rénovation de l'église (tranche 2 ; façades Est et Ouest),

- les travaux de réaménagement de la maison d'enfance liée à l'évolution de la halte-garderie en multi accueil,

- les honoraires d'études pour l'extension de l'école maternelle et pour la construction de la salle des sports,

- des acquisitions de matériels,

- une acquisition foncière près du stade Edmond Blanchet.

Les recettes attendues sont listées avec les subventions à encaisser en 2019, et celles qui pourront être mobilisées.

Le rapport d'Orientations Budgétaires comporte également une rubrique pour le budget assainissement.

Les débats ont porté sur :

- la baisse de l'épargne nette et celle des communes environnantes. Jean-Paul OLLIVIER précise que cette baisse est faible et qu'il faut la rapporter à l'augmentation démographique et aux besoins liés à ce développement.

- Quelles sont les solutions pour faire évoluer l'épargne et donc la capacité d'investissement de la collectivité ?

Envisager un étalement des investissements avec une programmation pluriannuelle ou revoir les orientations - la nécessité de bien intégrer les reprises de subventions des biens amortissables sur l'ensemble du budget.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019, mandate Monsieur Le Maire à l'effet de le notifier à l'EPCI et d'en assurer la publicité.

DIA rue de Rennes

Le conseil municipal prend connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner une maison à l'arrière du groupe scolaire (assortie d'un emplacement réservé au PLU). Il est intéressant d'étudier une acquisition éventuelle. Dans ce cadre, Monsieur le Maire va demander une visite des locaux.

PROMESSE DE VENTE de la parcelle B745

En juin 2018, le conseil municipal a validé la promesse unilatérale de vente des parcelles agricoles B222, B626, B740, B744, B770, ZB18, ZC84, et ZC85 à SAFER Bretagne. Elles se situent au Nord de la RN12. SAFER a omis de mentionner la parcelle cadastrée B745 de 99 m², qui est bien incluse dans la procédure d'appel à candidatures. Le prix de vente de 46 000 € porte bien sur toutes les parcelles. Monsieur Le Maire propose de compléter la promesse de vente et d'inclure cette parcelle dans la vente définitive.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la vente unilatérale à SAFER de la parcelle B745 et mandate Le Maire à l'effet de signer la promesse de vente complémentaire et l'acte.

VENTE DE LA PARCELLE K393

Jean-Paul RONSIN, conseiller délégué « Agriculture et Développement durable » expose que la parcelle K393 de 5175m² appartient à la commune. Située au « Bois Menu », elle est exploitée à usage agricole. En 2018, la commission « Urbanisme, Agriculture, Développement durable » avait validé le principe de la vendre à l'agriculteur qui l'exploite. Il a proposé un prix accepté de 3100€, soit 5590 €/Ha.

A l'unanimité Le Conseil Municipal :

- décide de vendre la parcelle K393 au prix de 3100€, sur lequel France Domaines sera consulté,
- décide de conclure une promesse de vente avec Madame NICOLAS et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer l'acte de vente définitif qui sera établi par l'office notarial.

BASTILLE : DECLARATION - LA LOI SUR L'EAU

Le 19 février 2019, le conseil Municipal a validé le dépôt d'une demande de permis d'aménager les parcelles communales ZE 227 et ZE 171p, à la Bastille. Les articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement précisent que les travaux et ouvrages qui affectent le régime ou la qualité des eaux sont soumis à une autorisation ou à une déclaration, selon leurs effets sur la ressource en eau.

Monsieur Le Maire précise que sur le projet d'aménagement du quartier de la Bastille, il y a lieu de déposer un dossier de déclaration. Il présente le schéma organisationnel de la gestion des eaux pluviales, avec les dispositifs envisagés par le bureau d'études QUARTA, qui élabore le dossier.

A l'unanimité le conseil municipal dépose un dossier de déclaration au titre de la « Loi sur l'eau » pour les travaux d'aménagement du quartier de la Bastille, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre le dossier.

AVIS SUR LE PLUi DE RENNES METROPOLE

Rennes Métropole a arrêté son projet de PLUi le 13 décembre 2018, qui sera soumis à enquête publique au printemps. Monsieur Le Maire expose que la commune est amenée à émettre un avis car elle borde une commune métropolitaine ; en l'occurrence Romillé. S'il n'est pas opportun de se

positionner sur les grandes orientations d'aménagement, il préconise toutefois de faire une observation concernant les mobilités.

Le conseil municipal constate que les habitants de BEDEE sont impactés dans leurs déplacements dans la mesure où le trafic automobile sur la RN12 continue d'augmenter ces dernières années. Cette augmentation de trafic est liée à l'augmentation démographique des communes métropolitaines, qui vont continuer de se développer selon les orientations retenues (démographie métropolitaine fixée à 520 000 habitants en 2035). Joseph THEBAULT indique que le programme de logements est conséquent. Jean-Paul RONSIN considère qu'il manque des lignes directes de bus accédant à Rennes (la région relance une délégation de service public pour les lignes de Breizhgo).

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLUi de Rennes Métropole en préconisant une amélioration de l'accès à la périphérie rennaise pouvant passer par la création de nouveaux parkings relais et un développement des connexions entre les différents transports publics (réseau BreizhGo qui dessert la commune/ bus du STAR/métro).

AVIS SUR UN DOSSIER D'INSTALLATION CLASSEE

Le projet d'unité de bio-méthanisation à « La Riauté » à St-Gilles est soumis à enquête publique du 25 février au 23 mars au titre des installations classées. Jean-Paul RONSIN, conseiller délégué à l'Agriculture et au Développement durable, l'expose succinctement avec les ouvrages et leur fonctionnement, la nature et la diversité des apports organiques, le volume de gaz injecté dans le réseau qui correspond à la consommation annuelle de 600 foyers ou de 30 bus, le coût des infrastructures de 4M€ porté par un regroupement d'exploitations agricoles, et le calendrier (mise en service prévue fin 2020).

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce dossier d'Installation Classée.

PARTENARIAT avec « MALINS CALINS » : CONVENTION

L'association « Malins Calins » regroupe des assistantes maternelles agréées. La commune lui met à disposition des locaux adaptés dont l'usage est exclusif. Elles s'y retrouvent, accueillent les parents et organisent des animations pour les enfants sur 50 % du temps d'ouverture, avec l'intervention d'un agent professionnel de Montfort Communauté. Une convention tripartite a été signée le 8 janvier 2015 entre Montfort Communauté, la commune et l'association « Malins Calins ». Elle définit les activités et objectifs de l'espace-jeu et les conditions d'intervention d'une animatrice professionnelle.

La convention initiale étant expirée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la prolonger jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N°1 et de conclure et par une nouvelle convention à compter du 1^{er} septembre 2019. Il mandate Le Maire à l'effet de signer ces documents.

Informations

- Bastille : prescription du diagnostic d'archéologie préventive
- RD 72 Nord : travaux sur le réseau d'eau potable en prévision de la réalisation du giratoire à partir d'avril
- Rue de Rennes : achèvement des travaux avec la galette au sol sur le giratoire
- Médiathèque : protocole transactionnel signé
- « Cap ou pas cap » ; animations proposées par Montfort Communauté.

ASSOCIATIONS – ANIMATIONS

Thé dansant

12 mai

L'orchestre Envol animera le Thé dansant de l'UNC, le dimanche 12 mai à 14h à la salle polyvalente. Entrée : 6€. Réservation de table : 06 60 04 21 60.

Vide jardin

19 mai

L'association des P'tits Korrigans organise un vide jardin le dimanche 19 mai 2019 au jardin médiéval de Bédée, de 10 h à 19 h. Entrée gratuite. Animations, buvette. Exposants : 2 € le mètre. Renseignements : Patricia Coudière 06 89 43 71 60.

EMPB – Ecole de musique du Pays de Brocéliande

• L'école de musique du Pays de Brocéliande vous invite à partager sa journée, le samedi 25 mai de 10h à 18h dans ses locaux ; 1 rue du Dr Druais à Montauban de Bretagne. Au programme ; concerts et ateliers découverte. Entrée libre. Restauration sur place.

• Retrouvez les dates d'inscriptions, de réinscriptions et les permanences sur le site ville-bédée.fr, rubrique associations.

Gymnastique

La gymnastique continue à Bédée avec la nouvelle entité BEDEE GYM. Contact : gym.bedee@gmail.com ou 02 99 06 12 57 ou 02 23 43 49 93.

Agenda de juin

- **Samedi 01** Gala danse/enfants - Evi danse (S.P.)
- **Dimanche 02** Thé dansant – UNC (S.P)
- **Dimanche 09** Fête à St Urbain (office en plein air/rencontre fraternelle)
- **Samedi 15 et** Armorique Cactus Succulentes (exposition et
- **Dimanche 16** vente de plantes/nombreuses variétés (S.P)
- **Vendredi 21** Loto – Les P'tits korrigans (S.P.)
- **Samedi 22** Fête de l'été – Bédée Nature
Repas en soirée (bourg) suivi d'un feu d'artifice
- **Vendredi 28** Spectacle Ecole St Michel (S.P)
- **Vendredi 28** Fête des Ecoles publiques (A l'école)

Réunion des classes 9

14 mai

Vous avez 20/30/.../70/80 ans ! Vous êtes les bienvenus à la 1ère réunion de préparation des Classes 9, le mardi 14 mai à 20h00, au centre social.

La Des paniers en circuit court à Bédée - Le Chantier

Des légumes, des œufs, des fromages de chèvre, du miel, des laitages (yaourts, fromage de vache, lait) en vente directe, à Bédée c'est possible ! KBaBD est un groupement d'achat qui favorise les circuits courts, le bio si possible, ou le "raisonné". Chaque adhérent est libre de commander ou non, et de modifier sa commande selon la livraison. La livraison se fait au Centre Social à Bédée (en face des écoles publiques), tous les 15 jours entre 18h30 et 19h30.

Site : www.kbabd.fr. Plus d'infos : ameliechevalier@hotmail.fr ou 06 81 34 13 98 (Sylvie Poizat).

Bénévole à Pré en Bulles ? Pourquoi pas !

L'association « Le Chantier » recherche des bénévoles pour le festival de BD, Pré en Bulles. Le prochain se déroulera le dimanche 22 septembre, sur le thème « A poils et à plumes ». Pour être bénévole, pas besoin d'être un spécialiste de Bande dessinée ; il faut juste avoir envie de donner un coup de main et de passer un moment sympa. Pas besoin non plus d'y passer 4 jours. Il n'y a pas de règle ; certains viennent 2 heures, d'autres dès le jeudi jusqu'au lundi soir. De plus, le planning du dimanche est fait pour que chacun puisse profiter des animations.

Vous êtes convaincu ! Contactez les organisateurs à preenbulles.bedee@free.fr ou au 06 81 34 13 98.

Pour le flash de juin, transmettez vos articles par mail au plus tard le 17/05 : flash.bedee@orange.fr

Pharmacie de garde : contacter Résogarde au 3237

En cas de météo défavorable, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation

SUPER - LOTO

BEDEE

Samedi 25 mai 2019

Salle Polyvalente

Animé par : **JOKERS** **JCO ANIMATION** **20H00**

40 tirages + lot surprise (bons d'achat grande surface et divisibles)

1 Bon d'achat de 500€

<ul style="list-style-type: none"> 1 bon d'achat de 300€ 1 bon d'achat de 200€ 1 bon d'achat de 100€ 1 bon d'achat de 100€ 1 bon d'achat de 100€ 1 bon d'achat de 100€ 8 bons d'achat de 50€ 8 bons d'achat de 40€ 8 bons d'achat de 30€ Série alimentaire – série apéritif * Série lessive + Lot surprise 	<p>Ouverture des portes 18H00</p> <p>Prix des cartes 3€ la carte 8€ les 3 15€ les 6 + 1 gratuite 18€ les 8 + 1 gratuite 20€ la plaque de 10 + 2 cartes gratuites</p> <p>Cartes surprises 2€ la carte 5€ les 3</p>
---	---

Petite restauration sur place : Buvette – Sandwichs – Gâteaux – Crêpes

Organisé par l'US Foot de Bédée – Pleumeleuc

Après lecture, ne pas jeter sur la voie publique * L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

AMERICAN DREAM 35 organise

L'événement 100% Line Dance du Grand Ouest

COLORS & LINE

et WCS*

*West Coast swing danse en couple

JEUDI 30 MAI 2019

14H - 22H

à la salle polyvalente de **BÉDÉE 35137**

11H- 12H30
INITIATIONS LINE DANCE Débutants et Novices

13H- 14H DANSES À LA DEMANDE

ENTRÉE 3€ (ouvert à tous : spectateurs, débutants et initiés)

+ 3€ INITIATIONS LINE DANCE

*Pas de buvette sur place
Repas tiré du sac*

www.americandream35.com

© Leducaris Marie